Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de SENLIS
Canton de NANTEUIL LE HAUDOUIN

10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE
03.44.87.17.45
mairie.rouville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

Date de convocation : 13 août 2025.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Stéphanie PETIT

Messieurs Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART et Jean-Pierre HAUDRECHY

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Madame Dominique GONCALVES

Messieurs Pascal BONACORSI et Julien MOMMELE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DEMARET.

Ordre du jour :

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Monsieur DEMARET se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est retenu.

1 : Délibération pour le contrat de concession du service d'assainissement collectif : choix de l'entreprise et du contrat

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la concession du service public d'assainissement collectif.

Il indique en préambule que la Commission Délégation Public de Service a émis un avis favorable en date du 25 Juillet 2025 concernant la gestion par concession du service public d'assainissement collectif.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SAUR à savoir :

- Durée : 10 ans
- Prix du service :
    - Abonnement : 0 € HT
    - Prix du m3 pour la collecte : 1,7595 € HT / m3

Le prix de base comprend l'accès internet, le SIG, le curage, l'exclusivité des branchements neufs, le nettoyage, l'entretien et la maintenance sur le réseau et les postes de relevage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la proposition de la société SAUR pour l'exploitation par concession du service public d'assainissement collectif,

- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre DEMARET,

Le Maire,
J-P HAUDRECHY,